

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-267 du 29 Octobre 1976
portant majoration de 50 % du montant de
certaines catégories de pensions

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale et tous les textes la modifiant ;

SUR Proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Le montant trimestriel des pensions liquidées suivant le régime de retraite de l'Institution de Prévoyance et de Retraites de l'Afrique Occidentale (IPRAO) et servies par l'Office Béninois de Sécurité Sociale est majoré de 50 pour cent.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires aura effet pour compter du 1er Janvier 1976.

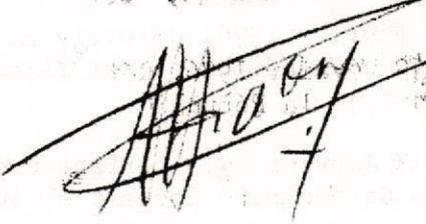
.../...

Fait à Cotonou, le 29 Octobre 1976

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail


Adolphe B I A O U

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 OBSS 15 MFPT 6 Autres Ministères 14
Chamb.Com 8 DP au MFPT 6 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde.Chanc. 5 BN 2
DB-DCF-Solde-DI 16 Trésor 4 Cab.Mil-DIM 8 UNB 4 JORPB 1.-